

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pouvoirs : 1

Pour 9  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
19/07/2023  
Date d'affichage :  
31/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,  
Le vingt-quatre juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),  
Messieurs Stéphane BLUM, François POCCARD-MARION, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/07/062 : Approbation du compte administratif du budget Garderie de l'exercice 2022**

- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu la cyber-attaque subie sur le serveur de la mairie de Peisey-Nancroix en date du 18 mars 2023 ainsi que sur les systèmes de sauvegarde existants,
- **Considérant** le délai expressément octroyé par la préfecture en date du 07/04/2023 pour le vote des BP 2023 et la possibilité qui a été donnée à la collectivité, de manière exceptionnelle, de voter les BP 2023 avec "reprise anticipée des résultats", c'est à dire avant le vote du CA 2022 mais en reprenant tout de même les résultats en se basant sur une balance comptable que le trésorier a fourni (cf [article R2311-13 du CGCT](#)), de voter les CA 2022 ultérieurement quand toutes les écritures de 2022 auront pu être ressaisies, vérifiées et consolidées puis d'adopter si besoin un budget supplémentaire pour officialiser la reprise des résultats définitifs devant probablement être les mêmes que ceux repris par anticipation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget Garderie puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2022 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2022	CA 2022 après Reports 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	304 900,72 €	322 248,67 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	309 546,42 €	309 546,42 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Excédent puis Déficit</b> <i>(après versement d'une subvention du budget communal à hauteur de 185 046,26 €)</i>	4 645,70 €	- 12 702,25 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 497,29 €	48 497,29 € (+ 3 855,56 de RAR 2022) = 52 352,85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 551,84 €	65 055,10 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT :</b> <b>Déficit puis Excédent</b>	- 945,45 €	12 702,25 €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>3 700,25</b>	<b>0 €</b>

En intégrant les reports 2021 en dépenses de fonctionnement (- 17 347,95 €) et en recette d'investissement (+17 503,26 €) :  
- le résultat de fonctionnement 2022 présente un déficit s'élevant à **12 702,25 €** qui sera reporté au c/002 du BP2023,  
- le résultat d'investissement 2022 (après intégration des RAR 2022 pour 3 855,56 €) présente un excédent s'élevant à **12 702,25 €**  
(qui sera reporté au BP 2023, c/001),

- d'où un résultat 2022 après reports égal à 0 €.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget Garderie.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

